

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur GUEUR, Madame FALCON, Monsieur de BOISSIEU, Madame PETIT, Monsieur BRESSON, Madame SEYTIER, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Monsieur BLANC, Monsieur RICHER, Monsieur BROYER, Madame KREUTER CHADENAS, Madame BOULIN-BARDET, Madame ELEGBEDE, Madame BRISSEZ, Monsieur ENTEMEYER, Madame BARBISIO, Monsieur DEROUBAIX, Madame SPAHIU, Madame ARBORE, Monsieur BERNE, Madame JACQUET-FRANCILLON, Monsieur CHRISTIN, Madame PELISSIER, Monsieur ABBES, Madame QUELIN, Monsieur PITTO, Madame BOUILLET, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur FABRE à Daniel GUEUR
Madame SONNERY à Monsieur BLANC
Madame PARIS à Madame FALCON
Monsieur TENAND à Monsieur RIGAUD

Le quorum est atteint.

Madame Florence JACQUET FRANCILLON est désignée secrétaire de séance.

**2026.07.23 CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT RÉSIDENCE
HAISSOR LES CAMÉLIAS 2026 - 2029**

(Rapporteur : Marie Christine SEYTIER
Nomenclature : 8.2 – Action sociale

La Commune est engagée depuis le 22 octobre 2022 dans le programme d'Habitat Intermédiaire Service Solidarité Regroupé « HAISSOR », qui propose aux seniors en perte d'autonomie modérée des logements adaptés, sécurisés et à haut niveau de services, pour favoriser leur autonomie et maintenir des liens sociaux.

La résidence HAISSOR se situe au 6 rue Henri Jacquinod à Ambérieu-en-Bugey, au dernier étage de l'immeuble intergénérationnel « Les Camélias », équipée d'un ascenseur. Elle propose 8 logements adaptés de type T2 pour les personnes âgées de plus de 65 ans. Ces appartements sont reconnus comme une forme d'habitat inclusif. La résidence est localisée en centre-ville, proche de toutes les commodités. Les locataires seniors vivent en autonomie chez eux, partagent des moments ensemble et participent de manière régulière à une démarche collective.

La Commune est engagée par convention partenariale sur la période 2022 / 2025 avec le bailleur DYNACITÉ, le Conseil Départemental de l'Ain et l'ADMR. Cette convention étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler pour une durée similaire de 4 ans couvrant la période 2026 / 2029.

Au vu de la convention jointe en annexe, qui expose en détails les missions et engagements de chaque partenaire inscrit dans ce programme HAISSOR, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de ladite convention.

La Commission Municipale **Petite Enfance, Enfance, jeunesse et Cohésion Sociale**, lors de sa séance en date du **15 septembre 2026** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE CONSENTIR** au renouvellement de la convention de partenariat HAISSOR pour la résidence les Camélias, tel que défini dans ladite convention ;
2. **D'ACCEPTER** ce renouvellement pour une nouvelle période de quatre ans allant de 2026 à 2029 ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier ;
4. **D'AUTORISER** la mise en œuvre de ce partenariat tout au long de la durée de la convention.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 25 SEP. 2026

Pour le Maire empêché,
Monsieur Daniel GUEUR,
1^{er} adjoint au maire d'Ambérieu-en-Bugey



Madame Florence JACQUET FRANCILLON
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-21040046-20260925-DL20260723-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026